



Programme de formation

28 juin 2024
9H - 17H30
Accueil 9H

Urrugne

salle de réunion du complexe Iturbidea
115 Chemin d'Agerrenborda

Développer les pratiques de démocratie participative de sa commune

Pourquoi cette formation?

Impliquer les habitant-es dans les projets communaux de la ville, du village ou du bourg, à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre, est souvent nécessaire pour aboutir à des réalisations qui répondent aux aspirations de la population. Le Pays Basque compte des acteurs et ressources sur lesquels s'appuyer. Organisée en partenariat avec BIZI! et l'Institut BIHAR, cette journée de formation permettra aux élu.es et agents des communes de la CAPB d'identifier les périmètres d'action, les leviers, les outils et méthodes pour favoriser l'efficacité et la pérennité du projet dans une posture collective et adaptée.



Centre d'écodéveloppement et d'initiative sociale
3-5 rue de Vincennes 93 100 Montreuil
Tel: 01 41 58 52 40 Fax: 01 42 87 05 80
Association loi 1901 - Siret 420 686 628 00041 - APE 913E / NAF : 9499Z
cedis@cedis-formation.org - <http://www.cedis-formation.org>



Programme de formation

28 juin 2024
9H - 17H30
Accueil 9H

Urrugne

salle de réunion du complexe Iturbidea
115 Chemin d'Agerrenborda

Objectifs opérationnels

- Comprendre les enjeux actuels de la participation citoyenne et de la gouvernance partagée.
- S'initier au mode de fonctionnement des dispositifs, méthodes et outils des instances participatives citoyennes à l'aide d'études de cas, retours d'expériences et d'atelier.
- Savoir mobiliser élu-es, services et habitant-es dans la mise en œuvre de la démocratie participative.

Déroulé

9h - 9h30 : accueil, tour de table, introduction et rappel de la démarche

9h30 - 10h50 : Introduction aux fondamentaux de la démocratie participative

Analyse et distinctions des méthodes de gouvernance participative,

Leurs rôles, leurs influences et leurs apports

Combattre les idées reçues.

Un temps de discussion autour du « faire commun » (référence au Conseil National des Villes) servira d'amorce pour garantir que la suite de la journée réponde à la réalité du terrain.

11h- 12h30 : Cas pratique de gouvernance partagée, l'exemple de Plessé (44)

Ce module présentera le projet de gouvernance partagée qui s'est construit ces dernières années autour des prises de décisions collectives dans la commune de Plessé. En rapprochant les habitants des décisions municipales, Thierry Lohr, adjoint au maire de cette commune, parlera du conseil municipal "revisité" et ouvrira la discussion sur les opportunités dont peut être porteuse cette initiative.

14H30 – 16H : Atelier participatif, à partir du cas de la commune d'Urrugne

En partant des démarches mises en place par la commune d'Urrugne, de réflexion collective, de travail de groupe et de partage d'expériences pour appréhender :

la méthode de co-construction - attendue par la population

le rôle des élu-es - garants et médiateurs de ce processus démocratique ,





Programme de formation

28 juin 2024
9H - 17H30
Accueil 9H

Urrugne

salle de réunion du complexe Iturbidea
115 Chemin d'Agerrenborda

la capacité et des limites de la transversalité de la méthode sur l'ensemble des compétences de la collectivité.

16H10 – 17H30 : Comment concrètement initier une démarche de démocratie participative, orientée vers une réelle prise en main des sujets municipaux par les habitant-es ?

Atelier collaboratif pour mobiliser élu-es et agent-es à la création d'une culture de la participation dans les villes / villages / bourgs : expérimentations et recherche d'initiatives.

Intervenante

Angéline Broust - chargée d'accompagnement de collectivités – association Hameaux Légers

Avec le témoignage de

Thierry Lohr – adjoint au cadre de vie et de la transition territoriale - mairie de Plessé - agriculteur

Age Leijenaar - adjoint à la Démocratie participative - - mairie d'Urrugne

Claire Fourteau – chargée des Services Projets innovants - mairie d'Urrugne.

Méthode pédagogique et prérequis

Cette formation ne nécessite pas prérequis. Accessible à tout·e élu·e et agent·e, elle proposera de nouveaux angles d'approche et formats par rapport à la session proposée en 2022 : format interactif, alternant apports théoriques et mises en situation/cas pratiques.

Public

Élu-es, agents et technicien·nes des communes de la CAPB

Inscription et contacts

Pour vous inscrire, remplissez le bulletin et déposez-le au service formation de votre collectivité. Pour les agents et technicien·nes, une validation préalable de votre hiérarchie peut être nécessaire.





Programme de formation

28 juin 2024

9H - 17H30

Accueil 9H

Urrugne

salle de réunion du complexe Iturbidea

115 Chemin d'Agerrenborda

Si votre demande est acceptée, votre collectivité adressera votre bulletin validé au Cédis (cedis@cedis-formation.org), qui vous fera parvenir une confirmation d'inscription. Les formalités sont ensuite traitées directement entre ces deux structures.

Les élu-es locaux disposent d'un [droit à la formation](#)

. Cette formation entre pleinement dans leur champ de compétences. Elle est ouverte au droit classique (financement via le budget formation des élus des collectivités locales).

Les agent-es et technicien-nes peuvent également bénéficier d'une prise en charge par leur collectivité, au titre d'une action d'adaptation et de développement des compétences des salarié-s (champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue).

- Pour les **inscriptions d'autres publics, ou pour tous les aspects administratifs et financiers**, vous pouvez contacter : **Anne Brégeon**, du Cédis - 06 45 11 50 16 - bregeon@cedis-formation.org
- Pour plus de **renseignements sur le contenu de la formation** : **Anthony Lubrano**, de Bizi – 06 67 51 67 87 - hitzahitz@bizimugi.eu

Retrouvez les autres formations proposées par Bizi, Bihar et le Cédis:

Vendredi 6 septembre 2024 (9H-17H30) - Hasparren -
De la fourchette à la fourche : mettre en œuvre une politique alimentaire soutenable via sa cantine.

Vendredi 20 septembre 2024 (9H-17H30) - Ustaritz -
Réduire les déchets et développer l'économie circulaire : quelle mise en œuvre à l'échelle locale?

